

N° 06.22.349

VILLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 6^e ARRONDISSEMENT

**OBJET : Approbation du dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de tramway T9
Vaulx-en-Velin la Soie - Charpennes comprenant l'étude d'impact.**

Rapporteur :
Marc AUGOYARD

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

SAISINE DU 10 NOVEMBRE 2022

} DELAI FIXE PAR MONSIEUR LE MAIRE
(article 7 - Loi du 31 décembre 1982)

COMPTE-RENDU AFFICHE le : 30 novembre 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 23 novembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE

AU JOUR DE LA SEANCE : 27

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : Monsieur BILLARD

PRESENTS : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme NAZARET.

EXCUSES : Mme RAMET, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, M. HERNANDEZ, M. STUDER, Mme LAHMAR, Mme LACROIX, Mme BRUGNERA

DEPOTS DE POUVOIR : Mme RAMET, pouvoir donné à Mme BURTIN ; M. SOULIER, pouvoir donné à M. BRUN ; Mme DELLI, pouvoir donné à M. AUGOYARD ; Mme BLANC, pouvoir donné à M. DUVERNOIS ; M. HERNANDEZ, pouvoir donné à Mme BORBON ; M. STUDER, pouvoir donné à M. BLACHE ; Mme LAHMAR, pouvoir donné à Mme NAZARET ; Mme LACROIX, pouvoir donné à M. REVEL.

ABSENTS : aucun

Le Conseil d'Arrondissement,

Vu l'article 7 de la loi du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon,

Vu le projet de délibération de Monsieur le Maire de Lyon,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2022 par lequel le Maire du 6^e arrondissement :

A/ EXPOSE :

Mesdames, Messieurs,

«Par délibération du 15 septembre 2022, le conseil d'administration du SYTRAL Mobilités, a sollicité l'organisation d'une enquête préalable d'utilité publique et d'une enquête parcellaire sur le projet de réalisation de la ligne de tramway T9 entre les communes de Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Lyon.

I- Historique du projet :

L'axe fort de transport en commun A8 est l'un des 11 axes forts participant dès le premier Plan de déplacement urbain (PDU) de 1997 à l'architecture fixée pour le réseau de surface futur de la Métropole de Lyon.

Le PDU de 2005 réaffirme les choix réalisés en 1997, avec la poursuite du développement du réseau de lignes fortes de surface.

Le PDU 2017-2030 lance le projet A8, prolongé dans un premier temps au sud vers Saint-Fons (par rapport au PDU de 2005), puis dans un second temps jusqu'à Gerland. Cette extension est en lien avec l'enjeu de liaison du centre-ville de Saint-Fons à Gerland préfiguré par l'étude sur les corridors prioritaires pour l'amélioration de la performance du réseau de bus dans le PDU 2017-2030 et confirmé dans le cadre des études relatives au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La partie Nord de l'axe fort A8 préfigure alors la future ligne de tramway T9. Les réflexions autour de l'axe A8 démarrent en 2017 et plusieurs études successives commencent à cadrer cette liaison. Le présent dossier d'enquête publique s'inscrit dans la continuité des décisions, études et procédures menées jusqu'ici.

Décisions et études antérieures relatives au tramway T9
1997 Inscription de l'axe fort A8 au PDU
2010 Inscription de l'axe A8 au SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération lyonnaise 2010-2030
2016-2017 Concertations NPRU (nouveau programme de renouvellement urbain)
2017 Réitération de l'orientation concernant la création de lignes fortes entre les périphéries et le cœur de ville dans le PDU 2017-2030
Avril 2020 Diagnostic, état des lieux du territoire et propositions de secteurs à desservir
Juin 2020 Etude d'opportunité, définition plus précise du tracé et analyse du mode de transport
Octobre 2020 - février 2021 Etudes de faisabilité : choix du mode de transport, analyse des options de tracés restantes, position des stations, analyse thématique du projet et de ses impacts

Décisions et études antérieures relatives au tramway T9
Août à Octobre 2021 Concertation préalable sous l'égide de garants désignés par la CNDP (Commission nationale du débat public)
Septembre 2021 à avril 2022 Etudes d'avant-projet, approfondissement du tracé, du positionnement des stations, des aménagements urbains et paysagers, études des ouvrages d'art, études réglementaires
Été 2022 Etudes de projet, précisant les études d'avant-projet

II- Les caractéristiques principales de la future ligne de Tramway T9 :

Le projet T9 consiste à créer une nouvelle ligne de tramway dans la Métropole de Lyon, entre Vaulx-en-Velin La Soie et Charpennes (Villeurbanne et Lyon). D'une longueur totale de 11,5 km, cette ligne se composera de 9 kms d'infrastructure neuve et reprendra les infrastructures T1/T4 existantes à partir de l'avenue Albert Einstein (Villeurbanne). Les deux terminus de T9 seront reliés en 33 minutes et 12 nouvelles stations seront desservies, à une fréquence de 10 minutes à la mise en service de la ligne. 38 000 voyageurs par jour sont attendus à l'horizon 2030.

La Ville de Lyon n'est concernée que sur la rue Bellecombe, dans le 6^{ème} arrondissement, terminus de la ligne de tramway.

Les travaux débuteront au deuxième semestre 2023, pour une mise en service prévue début 2026.

Les objectifs du projet sont :

- **promouvoir un modèle de ville solidaire** en desservant des quartiers bénéficiaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Saint-Jean à Villeurbanne et Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, qui font l'objet de démarches d'opération de ZAC, ainsi que les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) de La Balme, de La Tase, et Les Buers ;
- participer au **renouvellement** des secteurs desservis, à leur **développement** à moyen et long termes, **améliorer le cadre de vie** des habitants et **embellir la ville** ;
- **relier** le quartier de Saint-Jean et plus largement le secteur de la Grande Île au reste de Villeurbanne par une ligne structurante par-delà la limite géographique du canal de Jonage et du boulevard périphérique Laurent Bonnevey ;
- **relier** le Nord et le Sud de Vaulx-en-Velin, qui sont séparés par le canal de Jonage ;
- **connecter** le quartier Saint-Jean de Villeurbanne et le centre de Vaulx-en-Velin au centre de la Métropole ;
- **créer un lien inter-campus** (campus ENTPE-ENSAL de Vaulx-en-Velin et La Doua à Villeurbanne) par une ligne structurante ;
- **agir sur l'environnement** en réduisant la pollution atmosphérique et acoustique (le tramway circulera à l'électricité, ses émissions de gaz polluants seront donc limitées et il participera aussi à la réduction du bruit lié à la circulation automobile) ;
- **concourir à la déconnexion des eaux de pluie du réseau d'assainissement de la Métropole** ;

- Limiter les **Îlots de Chaleur Urbains (ICU)** et créer des **îlots de fraîcheur** (mise en place d'ombrages et d'espaces verts notamment) ;
- **améliorer la fréquentation du réseau de transports collectifs**, pour encourager le report modal et ainsi attirer de nouveaux usagers en leur offrant une offre de transport qualitative, fiable, performante, compétitive sur le plan économique et respectueuse de l'environnement ;
- **offrir une connexion aux lignes de transports en commun structurantes** comme le métro A, les tramways T3, T7 et Rhônexpress et plusieurs lignes de bus au Pôle d'échanges de La Soie, les métros A et B, les tramways T1, T4 et plusieurs lignes de bus au Pôle d'échanges de Charpennes ;
- **concourir au développement des modes doux** (piétons et cycles) en proposant des aménagements sécurisés et confortables tout au long de l'itinéraire ;
- **concourir à la mise en oeuvre des Voies Lyonnaises** (réseau de voies vélos) là où elles se superposent au fuseau de T9 ou lorsqu'elles sont situées à proximité immédiate de celui-ci.

III- Les enjeux de l'aménagement urbain :

T9 répond à des enjeux de mobilité, à des enjeux de société et de cadre de vie et à des enjeux environnementaux :

- **enjeux de mobilité** : Il s'agit d'améliorer les liaisons entre, d'une part, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne et, d'autre part, ces deux communes et le centre de la Métropole. Ces secteurs ne bénéficient en effet pas encore d'une ligne forte de transport en commun; T9 a été prévu en réponse à cette situation. En plus de desservir directement les territoires concernés, le projet se doit d'offrir des connexions avec d'autres axes de transports en commun ainsi qu'avec des aménagements modes doux pour renforcer les possibilités de déplacement et, ainsi, encourager les alternatives à la voiture individuelle en proposant une offre de transports en commun plus riche et plus performante ;
- **enjeux de société et de cadre de vie** : le canal de Jonage et le boulevard périphérique Laurent Bonnevey ont longtemps représenté des coupures urbaines. Il s'agit de transformer ces coupures en coutures avec T9 : la ligne traversera par deux fois le canal et passera (accompagnée de nouvelles liaisons modes doux) sous le périphérique. Cette ouverture fait écho aux ambitions d'amélioration sociale et économique visibles au travers des projets de renouvellement urbain en cours à La Soie, au sein du secteur de la Grande Île (Vaulx-en-Velin) ou encore dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne ;
- **enjeux environnementaux** : la Métropole de Lyon ambitionne de devenir plus verte, plus résiliente face au changement climatique et moins exposée à des pollutions. Il s'agit de renforcer la place de la nature en ville, de réduire les nuisances acoustiques et atmosphériques et de mettre en place des aménagements sobres et économes en ressources ; T9 s'inscrit dans cette volonté.

IV- Synthèse des caractéristiques principales de la ligne Tramway T9 Vaulx-en-Velin La Soie - Charpennes) :

- longueur du tracé commercial 11,5 km (y compris le tronç commun avec les lignes T1 et T4) ;
- vitesse commerciale moyenne 20 km/h ;
- il est attendu une fréquentation de 38 000 voyageurs/jour en 2030 ;
- le temps de trajet entre les deux terminus est évalué à 33 minutes ;
- le tramway T9 circulera avec une fréquence d'un tramway toutes les 10 minutes en heure de pointe (jours de semaine entre 7h et 19h), afin de répondre aux besoins de déplacements du territoire ;
- l'amplitude horaire sera comprise entre 4h30 du matin et 1h ;

Par ailleurs, la construction de cette nouvelle ligne s'accompagne également de l'aménagement :

- de sous-stations électriques nécessaires à l'alimentation électrique des rames ;
- de locaux techniques de signalisation visant à contrôler les manœuvres des rames le long de la ligne et aux terminus ;
- de locaux d'exploitation en terminus permettant l'accueil des conducteurs entre deux services.

Au stade des études préalables, le coût d'investissement de T9 est estimé à environ 290 millions d'euros HT aux conditions économiques de décembre 2020, en considérant la réalisation de l'ensemble du projet, soit environ 11,5 kilomètres d'infrastructure de tramway au total (dont 9 kms d'infrastructure neuve) et tous les aménagements associés.

Ce coût intègre notamment la construction d'ouvrages d'art, la réalisation de stations, de sous-stations de traction, les aménagements paysagers et les travaux nécessaires dans le cadre du projet.

Le coût des travaux est estimé à 183 millions d'euros HT (215 millions en incluant les déviations de réseaux).

Vu les articles L 122-1-V et R 122-7 du code de l'environnement ;

Considérant l'intérêt de cette ligne de tramway pour la mobilité des lyonnais, des lyonnaises et des métropolitains dans la desserte du nord-est de l'agglomération ;

Considérant la qualité du projet permettant l'amélioration du cadre urbain ;

Vu la saisine de la Préfecture par voie dématérialisée en date du 20 octobre 2022 pour le projet de ligne de tramway T9 - Vaulx-en-Velin La Soie - Charpennes ;

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx-en-Velin La Soie - Charpennes comprenant l'étude d'impact est approuvé».

B/ PROPOSE :

D'approuver le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx-en-Velin La Soie - Charpennes comprenant l'étude d'impact.

DELIBERE

Approuve le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet de la ligne de tramway T9 Vaulx-en-Velin La Soie - Charpennes comprenant l'étude d'impact.

M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD **s'abstiennent.**

Votent pour Mme DELAUNAY, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX et Mme NAZARET.

Pas de vote contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme.
Lyon, le 29 novembre 2022




Pascal BLACHE
Maire du 6^e arrondissement